AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

2019-2024

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE OLÉRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Préambule

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron dispose de la compétence de collecte et traitement des déchets pour les huit communes qui composent le territoire. La Régie Oléron Déchets, qui assure la mise en œuvre de cette compétence, est organisée autour de 4 pôles :

- Le pôle collecte
- Le pôle déchèterie
- L'Ecopôle
- Le pôle sensibilisation et réduction des déchets

La compétence traitement des Ordures Ménagères Résiduelles ainsi que celle des déchets végétaux a été déléguée au Syndicat Intercommunal du Littoral. Cependant, la Régie Oléron Déchets reste exploitante de la plate-forme de compostage à Dolus d'Oléron (l'Ecopôle).

La politique de réduction des déchets du territoire est ambitieuse et a débuté par une action de mise en place de composteurs individuels en 2007 et s'est confirmé avec la mise en œuvre d'un programme local de prévention dès 2010. Depuis, la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron a multiplié les initiatives et expériences pour aboutir aujourd'hui à des résultats encourageants.

Avec la demande réglementaire d'une telle politique par la création d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le potentiel d'actions augmente et la réduction des déchets prend une mesure plus importante.

Ainsi, si le PLPDMA devient un document réglementaire et obligatoire, élaboré pour 6 ans, il n'en demeure pas moins que le PLPDMA est l'un des composants du programme Oléron Zéro Déchet 2018-2020, en cours, qui a déjà été approuvé par les élus, par l'ADEME (contrat d'objectif déchets et économie circulaire) et a déjà été présenté aux acteurs du territoire dans le cadre de la gouvernance Territoire Econome en Ressources (TER).
Le PLPDMA suivra donc, pour des questions de cohérence et de suivi, les objectifs et les indicateurs du TER et se déroulera sur les années 2019-2024.

Les actions proposées dans ce programme sont la continuité de ce que propose la Régie Oléron Déchets depuis plusieurs années déjà. De nouvelles thématiques apparaissent en fonction des besoins et évolueront au fur et à mesure des années.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

SOMMAIRE

1 La place de la prévention des déchets au sein de la Communauté de communes 5
1.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ? 5
1.2 Cadre réglementaire 5
1.3 Les programmes successifs du territoire : Oléron Zéro Déchet 9

2 La construction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 11
2.1 Diagnostic du territoire – Axes de travail 11
2.2 Le calendrier de mise en œuvre 13

3 Les actions du PLPDMA 13
3.1 Présentation des thématiques retenues 13
3.2 Les objectifs et les indicateurs d'évaluation 14
3.3 La communication 14
3.4 Les fiches actions du PLPDMA 14

Annexes : fiches actions

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE

Liste des sigles :

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CCES	Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDCIO	Communauté de communes de l'Ile d'Oléron
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CODEC	Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CSR	Combustible Solide de Récupération
DAE	Déchets d'Activités Économiques
DBTP	Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics
DD	Déchets Dangereux
DEEE	Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques
DND	Déchets Non Dangereux
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
ESS	Économie Sociale et Solidaire
JRM	Journaux Magazines Revues
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAT	Plan d'Alimentation Territorial
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD	Plan National de prévention des déchets
PRPGD	Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets
REEDDMO	Réseau d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du pays Marennes-Oléron
SIL	Syndicat Intercommunautaire du Littoral
TEPOS	Territoire à Énergie Positive
TER	Territoire Econome en Ressources
ZGZD	Zéro Gaspillage Zéro Déchet

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

1 La place de la prévention des déchets au sein de la Communauté de communes

1.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets se retrouve dès la conception du produit qui deviendra après usage un déchet. Le schéma ci-dessous montre les différentes étapes de la vie d'un produit. La prévention regroupe toutes les phases qui évitent, réduisent ou reportent les étapes de gestion du produit devenu déchet suite à l'abandon par son propriétaire.

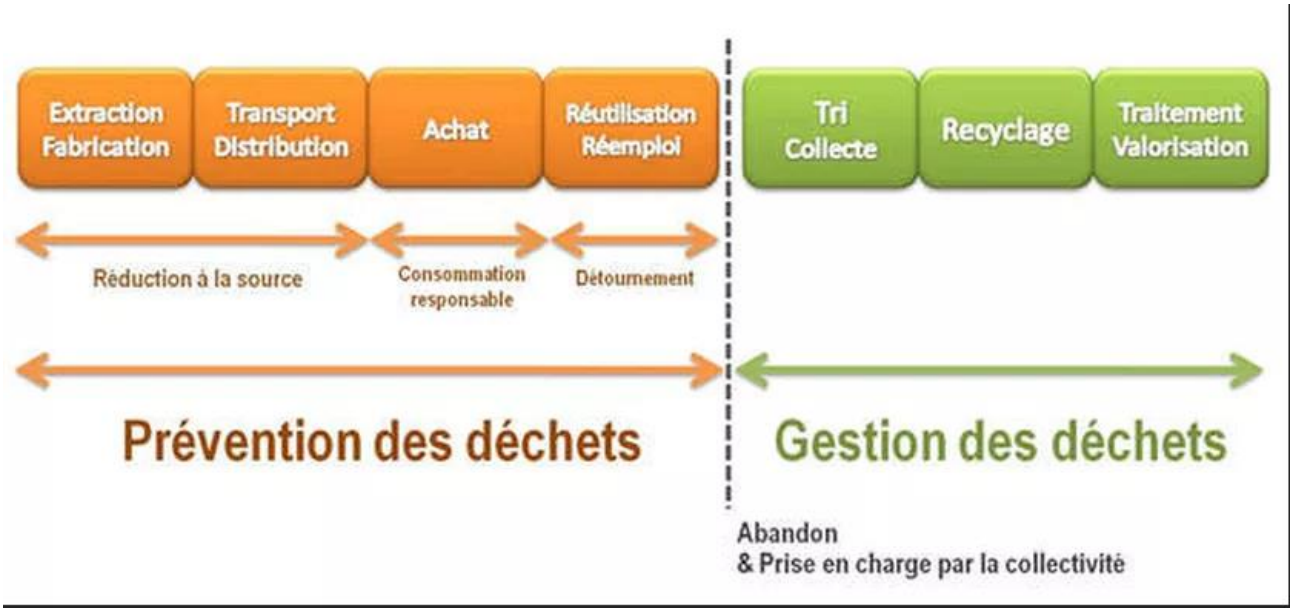

Prévenir la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.
L'expérience prouve que ces actions de prévention des déchets, lorsqu'elles constituent des exemples à suivre, ne peuvent être efficaces que si les acteurs locaux se les approprient ; des leviers financiers, avec la Redevance Spéciale ou la Tarification incitative, sont aussi des moyens efficaces pour inciter les producteurs de déchets à les réduire.

1.2 Cadre réglementaire

La réglementation française encadre la prévention des déchets selon 3 niveaux :

- National : Plan National de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD)
- Régional : Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)
- Local : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La communauté de communes de l'île d'Oléron doit donc mettre en place son propre programme comme prévu par le décret n°2015-662 du 14 Juin 2015.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190545-150519-DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Source : Formation «Animer et coordonner un PLPDMA», ADEME (2017)

Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Le PLPDMA local couvrira la période 2019-2024 fixant ainsi le cadre et les objectifs à atteindre pour les années à venir. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans d'après les modalités fixées par le décret du 10 juin 2015.

L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Le conseil communautaire de la collectivité doit délibérer sur le contenu du PLPDMA pour le rendre officiel après une consultation publique de 21 jours. Ce document réglementaire et obligatoire va permettre de détailler les actions prévues, par tranche de 6 ans, pour atteindre, à minima, les objectifs fixés par les plans nationaux et régionaux. Les objectifs du programme local peuvent donc être plus ambitieux.

Ainsi, à l'échelle de notre territoire, un plan d'actions visant à réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés dans le cadre du service public, sera présenté dans ce document avec les objectifs associés. Il est important de souligner que la baisse doit s'effectuer sur la totalité des déchets (hors gravats) y compris sur les déchets recyclables.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est obligatoire et a pour rôle de coordonner, donner son avis et émettre des propositions avant que le programme ne soit arrêté par l'exécutif.
Sa composition n'est pas imposée réglementairement et peut être commune à une commission déjà en place sur le même sujet. La collectivité porte donc le choix sur la mise en commun de la commission pour le PLPDMA et le contrat d'objectifs en cours avec l'ADEME sur le thème de l'économie circulaire.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

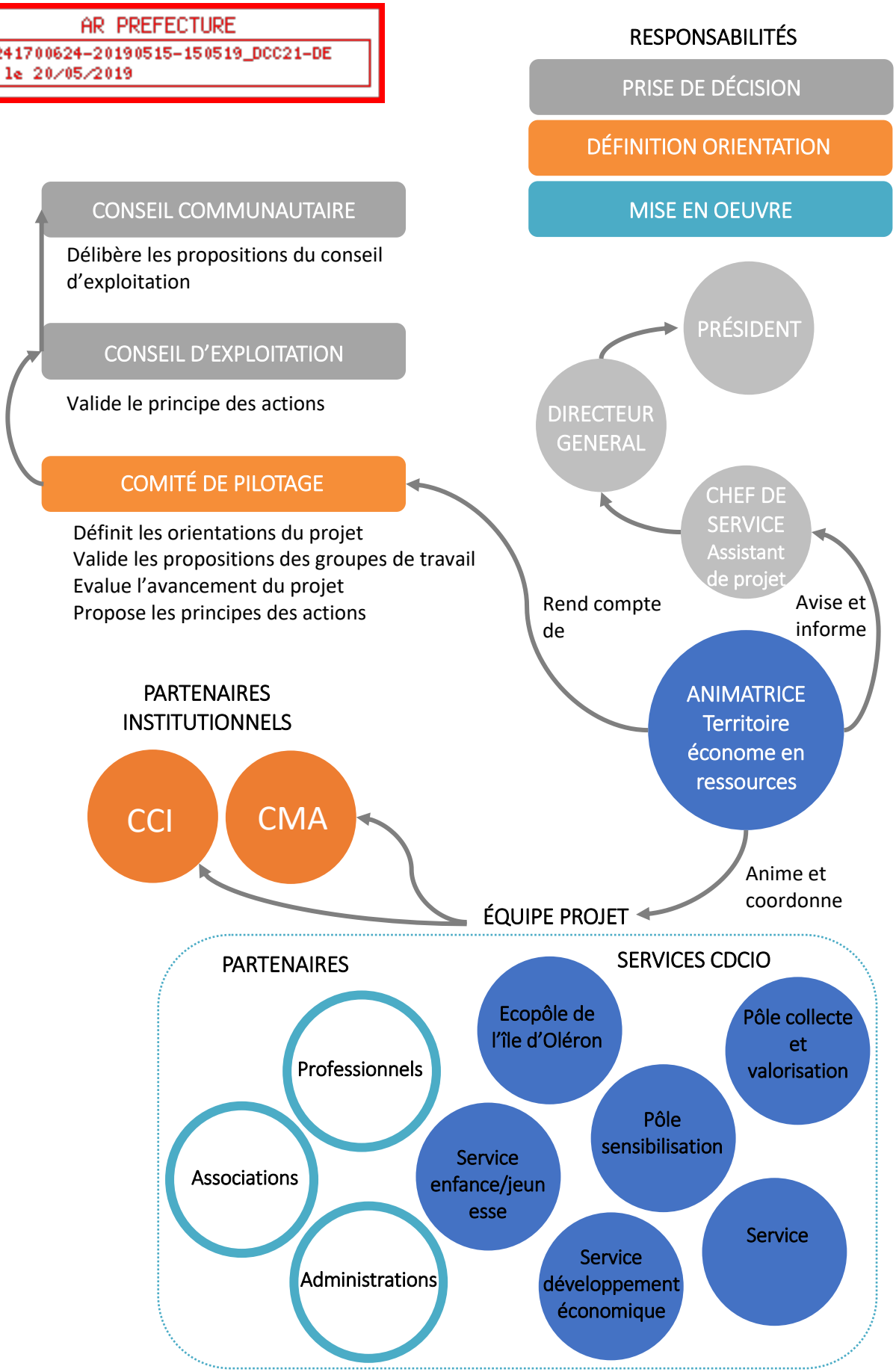

Schéma de gouvernance pour le CODEC et le PLPDMA de la CDCIO

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Les collectivités territoriales ont la charge d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre leur PLPDMA, en s'appuyant sur :

- Des élus référents pour porter le PLPDMA,
- Une équipe projet : l'élaboration et l'animation de ce programme sont assurées par le service de la Régie Oléron Déchets et plus particulièrement par le pôle sensibilisation et réduction des déchets,
- Une équipe action terrain : le pôle sensibilisation et réduction des déchets, composé à fin 2018 de 4 agents.
- La CCES pour donner son avis.

Actualisation des acteurs, partenaires, et relais potentiels

Pour réussir ce PLPDMA, le projet doit fédérer, dans une démarche participative de co-construction, la participation de l'ensemble des acteurs du territoire :

- les acteurs publics, qui doivent se montrer exemplaires,
- les acteurs privés, associatifs, et de l'ESS qui doivent produire de manière responsable, proposer des alternatives durables de consommation aux citoyens et aux acteurs publics,
- les citoyens qui doivent consommer de manière plus responsable en luttant contre le gaspillage alimentaire, en limitant l'achat de produits à usage unique, en étant acteurs de leur choix.

La consultation publique est imposée afin que le PLPDMA soit une démarche participative en lien avec tous les acteurs du territoire.

La consultation se déroule de la manière suivante :

- Projet du PLPDMA téléchargeable sur le site internet de la collectivité
- Projet du PLPDMA consultable au siège administratif de la collectivité, à l'Ecopole et à la permanence du Bois d'Anga
- Présentation du projet du PLPDMA :
    - à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA
    - au Conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets

Le PLPDMA adopté est élaboré pour 6 ans avant d'être partiellement ou totalement révisé. Toutefois, comme il fait partie intégrante de la démarche Oléron Zéro Déchet déjà en cours, approuvé par les élus et par l'ADEME, il sera basé sur le contrat d'objectifs signé avec l'ADEME et donc sur **des objectifs pour 2020.** Une projection 2021-2024 est faite et pourra être révisée si besoin.

Le PLPDMA est voté pour 6 ans, il est ensuite **révisable** ou peut faire l'objet de changements significatifs.

Un bilan annuel est réalisé avec une présentation à la CCES, l'évaluation sera communiquée au grand public par le biais du rapport annuel.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

1.3 Les programmes successifs du territoire : Oléron Zéro Déchet

- ***De 2010 à 2015 :***

Le Programme Local de Prévention a été mis en place de façon volontaire en 2009 pour une durée de 5 ans. Ce programme a constitué un point de départ à la mise en place de politique publique de prévention des déchets et une réponse à la loi Grenelle voté en 2009 fixant un premier palier de diminution de 7% d'ordures ménagères et assimilées (verre + emballages recyclables + ordures ménagères) par habitant sur une période de 5 ans.

Les actions réalisées sur cette période ont permis une diminution de 13.30% d'OMA par habitant sur le territoire. L'objectif fixé par la loi a donc largement été atteint.

- ***De 2015 à 2018 :***

Le gouvernement a labellisé l'île d'Oléron comme **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** suite à un appel à candidature. Une fois de plus cet engagement reste en dehors du cadre réglementaire, cela souligne la volonté politique d'engager le territoire dans une démarche complète et reconnue.

Le programme ambitieux proposé par la collectivité (47 actions) a permis de réduire les OMA par habitant de 3.63% supplémentaires sur la durée du programme.

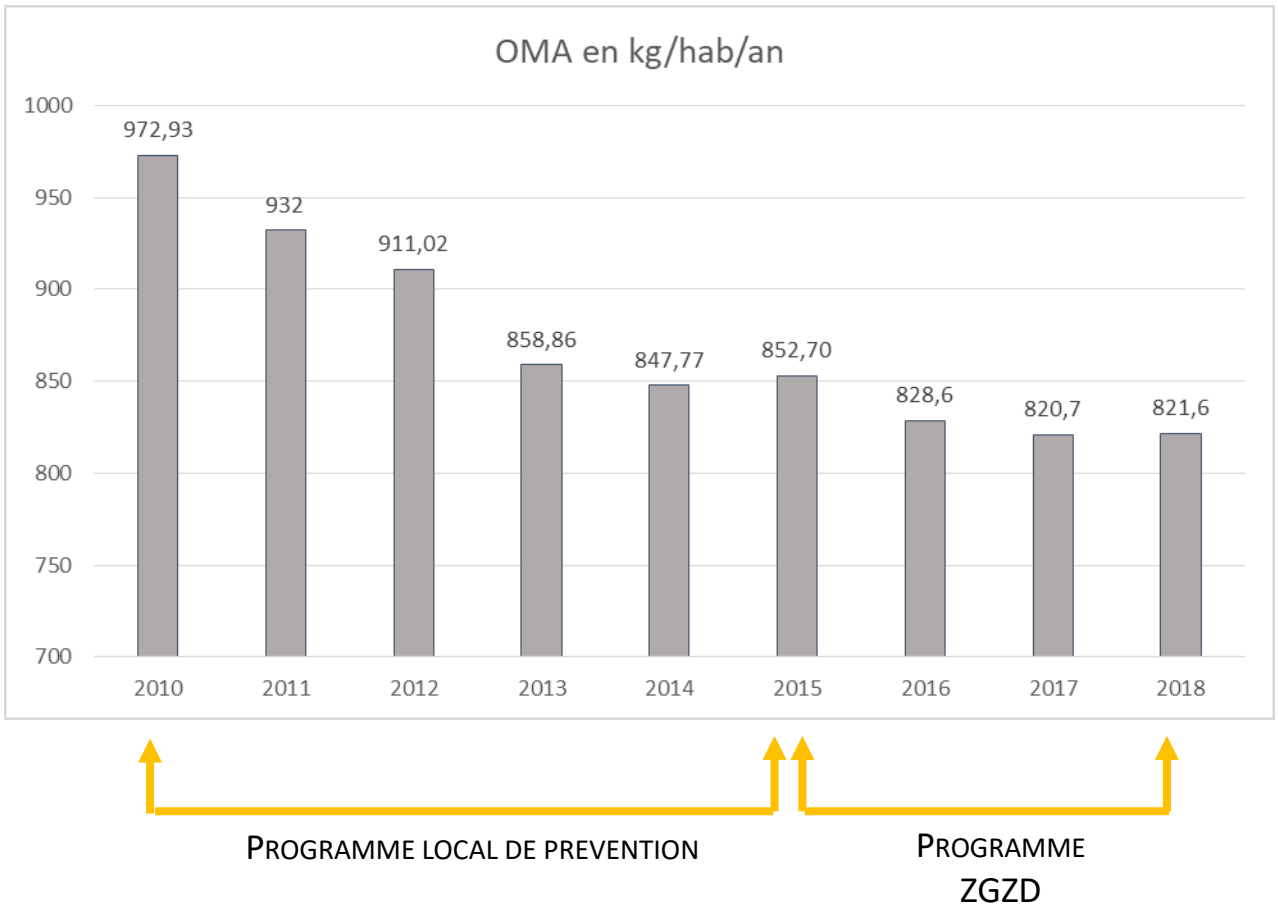

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

- ***De 2018 à 2020 :***

L'ADEME propose désormais des contrats d'objectifs avec les collectivités souhaitant s'engager sur des actions liées à l'économie circulaire (CODEC). Ces contrats sont à nouveau en dehors du cadre réglementaire obligatoire. La Communauté de communes de l'île d'Oléron a convaincu l'ADEME de contractualiser avec elle sur sa capacité à devenir un **Territoire Econome en Ressource (TER)** en présentant 14 actions orientées vers l'économie circulaire.

Ces actions permettront de répondre à l'objectif principal d'une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (entre 2010 et 2020) imposé en 2020 par la LTECV (Loi de transition énergétique pour la croissance verte).

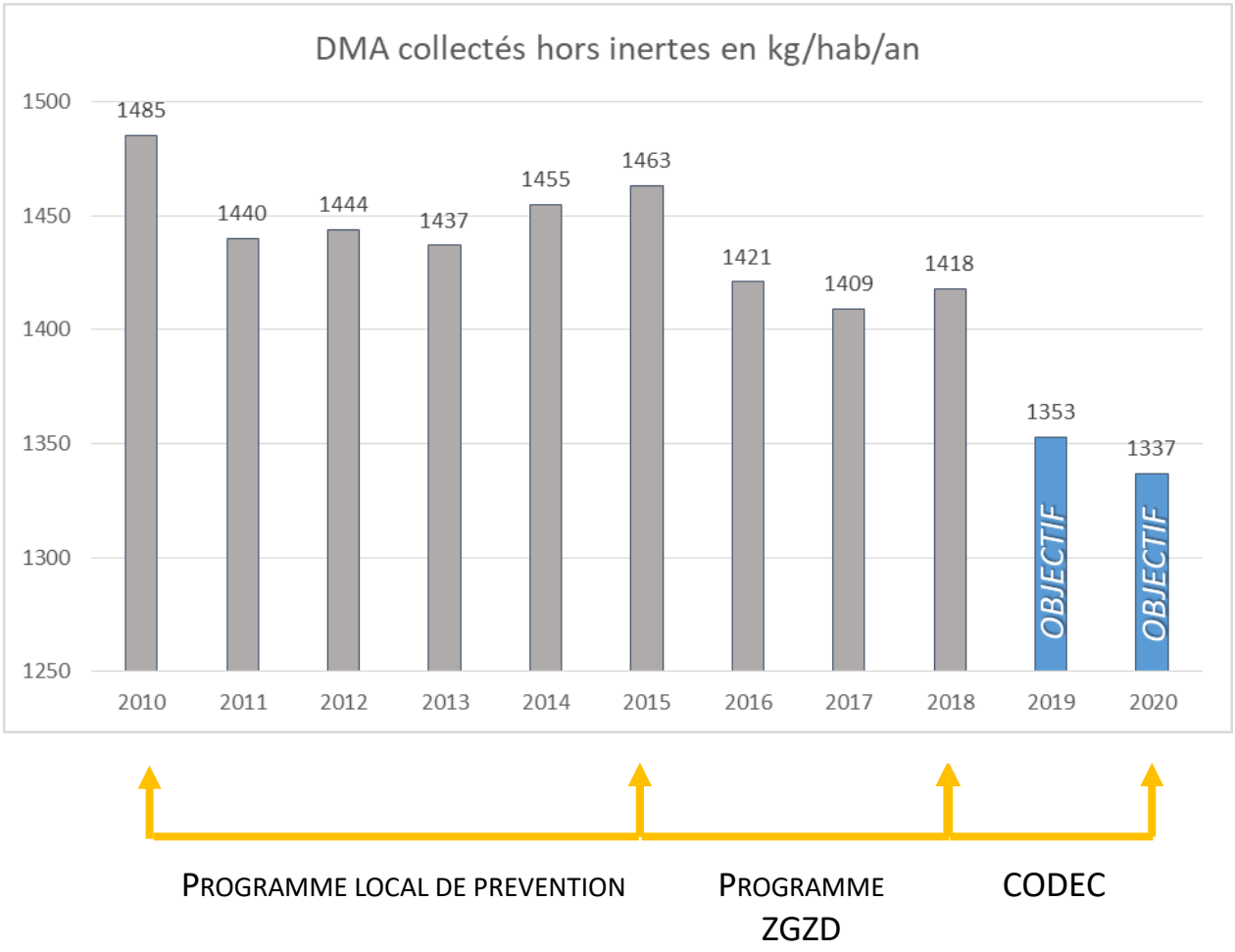

- **De 2019 à 2024 :**

Le PLPDMA est le premier programme réglementaire concernant la prévention des déchets.

Il permet d'établir une liste d'actions et d'objectifs propres au territoire en fonction d'un état des lieux précis. La réactualisation fréquente permettra d'adapter au mieux les actions pour augmenter leur efficacité.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

2 La construction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2.1 Diagnostic du territoire – Axes de travail

Suite à un état des lieux du territoire, les flux de déchets prioritaires, qui possèdent un fort potentiel de réduction et de valorisation, ont été identifiés. Il s'agit des biodéchets et des déchets d'activités économiques (DAE).

Les biodéchets se retrouvent dans plusieurs filières d'activités, celles-ci seront à traiter différemment les unes des autres et il sera nécessaire d'adapter les modes d'informations et de services à rendre.
La collectivité souhaite développer la pratique du compostage en priorité. Cette pratique pourra prendre plusieurs formes : individuelle, collective, autonome ou partagée en fonction des différents publics.
Seuls les établissements possédant un espace suffisant pour traiter leurs propres biodéchets pourront avoir un équipement dédié.
Les producteurs de biodéchets professionnels pourront bénéficier d'une collecte spécifique de ce flux par la collectivité.

Les déchets verts devront faire l'objet de politiques de prévention et de valorisation plus soutenues afin de faire émerger une baisse significative des tonnages.

Les DAE sont assez diffus, il convient de hiérarchiser les flux en fonction de leur quantité.
Les cartons/papiers et les déchets en mélange sont présents en plus grosses proportions dans les OMr. L'arrivée des nouvelles consignes de tri en 2018 doit permettre aux professionnels d'avoir un geste de tri plus simple ce qui devrait faire augmenter le taux de valorisation.
- Les cartons/papiers sont principalement produits par des commerçants non alimentaires de taille variable. Les lieux de production sont généralement proches, malgré une proposition de service de collecte du carton, ce gisement reste peu capté.
- Les caisses en polystyrène utilisées par les mareyeurs et poissonniers représentent un gisement important des commerces alimentaires. La création de cette filière est à envisager afin de valoriser cette matière.

Les déchets du BTP représentent une part importante des déchets sur le territoire. Il existe une demande en granulats qui provient des artisans. Afin de répondre à la demande, la Régie Oléron Déchets a développé un projet de valorisation des gravats en les recyclant en granulats de différentes granulométries. Afin de capter et valoriser plus de déchets provenant du secteur du BTP, la création d'une déchèterie professionnelle adaptée est indispensable.

Les déchets de bois sont de plus en plus captés dans les filières de valorisation régulièrement saturées. Certains déchets peuvent être détournés pour alimenter une filière de réemploi de matériaux. Cela permet de diminuer les stocks de déchets à traiter et donne satisfaction aux usagers.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

En parallèle de cet état des lieux, une campagne de caractérisations* a été menée sur 3 ans (2015-2017) faisant ressortir les potentiels suivants :

Les tonnages exprimés correspondent aux tonnages d'OMR collectés en 2016.

Gisement	Moyens d'évitement	Composition moyenne des OMr (%)		Equivalent en tonnes en 2017	
Gaspillage alimentaire	Achats responsables	*9,8%*	9,8%	*836*	836
Restes alimentaires non consommables	Compostage individuel promu par la CdCIO	*15,1%*	26,1%	*1 294*	2236
Déchets de jardin		*4,7%*		*406*	
Essuie-tout, mouchoirs en papier & Litière végétale		*6,2%*		*535*	
Sacs de caisse	Achat de produits durables	*0,1%*	10,8%	*12*	930
Bouteilles d'eau		*0,4%*		*38*	
Couches-culottes		*9,7%*		*832*	
Dosettes café usage unique		*0,6%*		*48*	
Pub	Stop-pub	*1,5%*	1,5%	*129*	129
papiers bureaux	Réduction des emballages	*1,4%*	14,7%	*118*	1261
JRM		*0,9%*		*75*	
Cartonnettes		*3,0%*		*259*	
Cartons		*2,2%*		*185*	
Emb. Plastiques recyclables		*1,1%*		*94*	
Emb. métaux		*2,0%*		*170*	
Emb. verre		*4,2%*		*360*	
Textiles et chaussures	Apport volontaire dans bornes de collecte	*2,2%*	2,2%	*188*	66
DEEE	Apport en magasin	*0,3%*	0,3%	*26*	24
TOTAL			**65%**		**5482**

Source : *Rapport campagne de caractérisations* - VERDICITÉ

*Caractérisations : campagne de mesures quantitative des ordures ménagères.

6 campagnes successives ont été menées sur 3 ans (hautes et basses saisons) afin de trier et quantifier (poids) les différentes catégories de déchets présentes dans les sacs noirs des usagers oléronais.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 21/05/2019

2.2 Le calendrier de mise en œuvre

La constitution de ce programme se veut consultative ce qui permettra d'avoir un dialogue plus transparent sur les thèmes avec les usagers.

Mars 2019 :

La consultation publique de ce document aura lieu du **21 Mars 2019 au 15 Avril 2019**.

Le programme sera consultable en ligne avec un accès par le site internet de la communauté de communes et en version papier disponible à :

- L'accueil de la communauté de communes de Saint Pierre d'Oléron (59 route des Allées)
- L'accueil de l'Ecopôle (route de l'Ecuissière 17550 Dolus d'Oléron)
- La permanence de distribution des composteurs et bacs (route départementale 734 – Bois d'Anga, 17310 St Pierre d'Oléron)

Avril 2019 – Conseil d'Exploitation et CCES du 19/04 :

A l'issue du recueil des remarques et propositions qui auront été faites, le programme sera revu en fonction de la pertinence et cohérence de ces dernières.

Une fois la rédaction finalisée, le programme sera proposé à la CCES pour avis.

Mai 2019 – Conseil Communautaire du 15/05 :

Approbation du PLPDMA par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

Transmission de la délibération à Monsieur le Préfet ainsi qu'à l'ADEME.

3 Les actions du PLPDMA

3.1 Présentation des thématiques retenues

Les actions ont été réunies dans **10 thématiques** en adéquation avec les politiques nationales, régionales, et le contrat d'objectifs de l'ADEME :

1. Gouvernance participative
2. Exemplarité des collectivités
3. Communication et sensibilisation à la réduction des déchets
4. Tri à la source des biodéchets
5. Jardinage au naturel
6. Lutte contre le gaspillage alimentaire
7. Accompagnement des acteurs économiques du territoire
8. Réemploi et réparation
9. Développement de filières de valorisation
10. Mise en œuvre de la redevance incitative

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

3.2 Les objectifs et les indicateurs d'évaluation

L'objectif de réduction est fixé à -2.75% en kg par habitant de DMA (par rapport à 2018) par an jusqu'à 2020, puis -1% en kg par habitant chaque année jusqu'à la fin du PLPDMA.

Les objectifs de réduction se caractérisent par les valeurs suivantes :

- Entre 2019 et 2020 : - 38.81 kg/hab/an
- Entre 2021 et 2024 : - 14.11 kg/hab/an

Soit un total de -134.06 kg/habitant sur la période de 6 ans.

A noter que ces performances sont calculées sur la base d'une population INSEE de 22 208 habitants alors que les déchets produits proviennent de tous les usagers du territoire (touristes, résidences secondaires, activités saisonnières…).

3.3 La communication

La prévention des déchets doit avant tout bénéficier d'une forte communication pour renforcer son efficacité.

Chaque action bénéficiera donc d'une communication adéquate pour la renforcer et lui donner plus d'impact.

Les bilans annuels seront consultables en ligne sur le site de la collectivité ou sur demande.

La page Facebook Oléron Zéro Déchet se fera le relais de l'ensemble des actions du PLPDMA, ainsi que tous les autres canaux de communication utilisés habituellement (presse, bulletin municipaux et intercommunal, radio…).

3.4 Les fiches actions du PLPDMA

Les actions sont déclinées en 22 **fiches action** *(annexées à ce document)* prenant en compte :

- Les objectifs
- La stratégie de mise en œuvre
- Le planning prévisionnel
- Les partenaires à mobiliser
- Les résultats attendus

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE

Ci-dessous la liste des actions soumises à la consultation publique :

Action 1 Gouvernance participative
Sous–action : Elaboration et suivi du PLPDMA
Sous–action : Animation du programme et gouvernance participative

Action 2 Exemplarité des collectivités
Sous–action : Charte d'engagement des administrations

Action 3 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets
Sous–action : Sensibilisation de proximité (Animation d'un « club » zéro déchets pour les particuliers, Poursuivre la promotion du STOP PUB, Poursuivre l'édition du Calentrier, Promotion et valorisation des actions menées sur le territoire par tous les acteurs …)

Action 4 Tri à la source des biodéchets
Sous–action : Accompagnement du compostage individuel et collectif
Sous–action : Accompagnement du compostage de quartier
Sous–action : Développement de la collecte séparée des biodéchets

Action 5 Jardinage au naturel
Sous–action : Sensibilisation à la réduction de la consommation de produits dangereux
Sous–action : Promotion du broyage de déchets végétaux
Sous–action : Promotion des espèces à croissance lente

Action 6 Lutte contre le gaspillage alimentaire
Sous–action : Accompagnement de la restauration collective dans leur démarche de réduction du gaspillage alimentaire

Action 7 Accompagnement des acteurs du territoire
Sous–action : Chartes entreprises responsables (hébergement touristique, restauration, …)
Sous–action : Accompagnement des acteurs du BTP
Sous–action : Accompagnement des structures d'accueil petite enfance
Sous–action : Accompagnement des éco-manifestations

Action 8 Réemploi, réparation
Sous–action : Promotion de la Ressourcerie
Sous–action : Promotion de la réparation
Sous–action : Organisation de zones de réemploi

Action 9 Développement de filières de valorisation
Sous–action : Valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts (étude)
Sous–action : Accompagnement au développement des filières existantes ou émergentes
Sous–action : Réduction des déchets enfouis

Action 10 Mise en œuvre de la tarification incitative
Sous–action : Mise en œuvre de la tarification incitative

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Communauté de communes de l'île d'Oléron -

FICHES ACTIONS

PLPDMA

2019 – 2024

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE OLÉRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

SOMMAIRE

Action 1 Gouvernance participative 5

Sous - action : Elaboration et suivi du PLPDMA 5

Sous-action : Animation du programme et gouvernance participative 7

Action 2 Exemplarité des collectivités 8

Sous-action : Charte d'engagement des administrations 9

Action 3 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets 10

Sous-action : Sensibilisation de proximité 11

Action 4 Tri à la source des biodéchets 13

Sous-action : Accompagnement du compostage individuel 14

Sous-action : Accompagnement du compostage de proximité 15

Sous-action : Développement de la collecte séparée des biodéchets 17

Action 5 Jardinage au naturel 18

Sous-action : Sensibilisation à la réduction de la consommation de produits dangereux 19

Sous-action : Promotion du broyage de déchets végétaux 20

Sous-action : Promotion des espèces à croissance lente 21

Action 6 Lutte contre le gaspillage alimentaire 22

Sous-action : Accompagnement de la restauration collective 23

Action 7 Accompagnement des acteurs du territoire 24

Sous-action : Label Acteurs Responsables 25

Sous-action : Accompagnement des acteurs du BTP 26

Sous-action : Accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance 27

Sous-action : Accompagnement des Eco-manifestations 28

Action 8 Réemploi et réparation 29

Sous-action : Promotion de la Ressourcerie 30

Sous-action : Promotion de la réparation 31

Sous-action : Organisation de zones de réemploi 32

Action 9 Développement de filières de valorisation 33

Sous-action : Valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts 34

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Accompagnement au développement des filières existantes ou émergentes _ 36

Sous-action : Réduction des déchets enfouis_____ 37

Action 10 Mise en œuvre de la tarification incitative_____ 38

Sous-action : Mise en œuvre de la redevance incitative_____ 39

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 1 GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Objectif :

Elaborer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dans le cadre d'une démarche participative : enquête publique, communication, groupes de travail.

Communiquer sur les résultats des actions et valoriser les initiatives.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Le PLPDMA, premier document réglementaire en faveur de la prévention des déchets, sera largement diffusé auprès des partenaires locaux et des usagers afin que chacun puisse y contribuer.
La valorisation du déchet n'est plus une finalité, l'évitement du déchet devra devenir prioritaire ou à défaut tendre vers la transformation du déchet en ressource.

Planning prévisionnel

Rédaction du PLPDMA	Février 2019
Avis de la CCES et consultation publique	Mars/Avril 2019
Ajustement du PLPDMA si besoin	Avril 2019
Approbation par le conseil communautaire	Mai 2019
Réalisation de documents/réunions de communication	annuellement

Mobilisation de partenaires

L'équipe projet est constituée d'agents de la collectivité ainsi que des associations partenaires. Des groupes de travail pourront être constitués selon les thématiques et feront appel à des acteurs économiques, des élus, des associations ainsi qu'à du personnel de la collectivité.

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est constituée d'élus et de membres de l'équipe projet. Il rend compte au conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets.

Résultats attendus

Des bilans annuels seront rédigés et mis à disposition de l'ensemble des usagers du service public, par le biais du rapport annuel notamment.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Objectif :

Le programme doit être coordonné et animé pour mettre en œuvre les actions. Le service sensibilisation et réduction des déchets est en charge de cette mission et devra développer tous les partenariats nécessaires au bon déroulement du programme.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Suite à l'enquête publique, et selon les retours des usagers, des groupes de travail thématiques pourront émerger pour lancer une action ou approfondir une thématique déjà en cours.

Un recueil permanent des idées pourra être envisagé par différents canaux adaptés aux types de population.

Planning prévisionnel

Organiser des évènements (café/débat – projection courts métrage….)	2019 – 2020
Création de groupes de travail sur des thématiques ciblées	2019-2020
Sondage de la population (page Facebook, site internet, boites à idées)	Mai 2019
Révision du PLPDMA	2024

Mobilisation de partenaires

L'ensemble des partenaires institutionnels, les acteurs économiques ainsi que les associations seront sollicités selon les besoins et les thématiques.

Résultats attendus

Le nombre de groupe de travail ainsi que les comptes rendus seront rendus publics.

Les résultats des sondages seront publiés sur les supports web.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 2 EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Charte d'engagement des administrations

Objectif :

L'engagement de toutes les communes dans une démarche d'économie circulaire est nécessaire pour donner un signal fort auprès des citoyens et des acteurs économiques. L'objectif est d'avoir une cohérence dans les démarches environnementales et dans les politiques de réduction des déchets afin d'être exemplaires.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Précédemment, lors de la labellisation de la collectivité en territoire zéro déchets/zéro gaspillage, un travail de diagnostic a été réalisé et un certain nombre d'actions mises en place.

Avec la création du PLPDMA, des thèmes seront abordés et développés chaque année en fonction des besoins des communes.

Deux rencontres annuelles avec les élus référents sont prévues afin d'échanger sur les axes de travail et présenter des exemples d'actions concrètes à mettre en place.

Une coordination ainsi qu'une veille réglementaire et technique sera proposée à chaque rencontre.

Planning prévisionnel

Réunion bilan 2018 – choix des thèmes 2019	Mars 2019 puis en Mars de chaque année
Réunion intermédiaire	Octobre 2019 puis en Octobre de chaque année

Mobilisation de partenaires

A chaque réunion, et suivant les thématiques, les élus référents peuvent venir accompagnés d'agents de la collectivité.

Résultats attendus

Au moins une thématique devra être développée chaque année, une communication spécifique sera mise en place.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 3 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Objectif :

La réussite du programme passe obligatoirement par une sensibilisation des différents acteurs. Afin de faire connaitre les principes de la prévention des déchets, de multiples actions seront poursuivies ou lancées dès 2019. Des alternatives seront présentées au grand public pour inciter aux changements d'habitudes de consommation.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

La sensibilisation regroupe de multiples thématiques et cibles. Cette action se veut la plus large possible en balayant tous les publics présents sur le territoire.

Depuis 2011, certaines actions sont devenues récurrentes chaque année et font maintenant partie du fonctionnement du service. Elles seront néanmoins inscrites dans le programme afin de les ancrer encore plus durablement.

De nouveaux dispositifs seront proposés dès 2019, d'autres pourront émerger avec les retours de l'enquête publique ou des sondages mis en place ultérieurement.

Planning prévisionnel

Animation d'un club Zéro déchets : ateliers pratiques	1 fois par mois
Développer un service de proximité pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets	Création d'une permanence unique (bacs, composteurs, sacs) en 2019 ouverte tous les jours
Poursuivre les animations grand public sur les thèmes de la réduction des déchets (compostage, jardinage au naturel…)	5 à 6 rendez-vous chaque année minimum
Poursuivre les animations de sensibilisation des scolaires sur la gestion et la prévention des déchets en intégrant de nouvelles thématiques	Chaque année scolaire en fonction des demandes : objectif 10 classes
Poursuivre les visites de sites (centre de tri, Ecopole, station Roule Ma Frite 17, Ressourcerie)	En fonction de la demande
Poursuivre les stands de sensibilisation en divers lieux (fêtes locales, foyer ruraux, exposition en médiathèque….)	Maintenir une présence sur 10 dates par an
Poursuivre la promotion du STOP PUB	En continu (1 à 2 actions par an)

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Poursuivre l'édition du CalenTrier	Chaque année
Promouvoir et valoriser les actions menées sur le territoire par tous les acteurs : communication ciblée	A chaque évènement/action nouvelle
Promouvoir et accompagner le nettoyage des plages	Installation de bacs à marée chaque saison hivernale
Promouvoir la couche lavable auprès des familles : dispositif d'accompagnement	3 ateliers en 2019

Mobilisation de partenaires

Des associations locales sont regroupées sous un Réseau d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du pays Marennes-Oléron. Une convention d'animation est établie avec le réseau pour permettre aux associations d'intervenir sur plusieurs actions en fonction des besoins et attentes de la collectivité. Les associations sont donc des partenaires privilégiés. Ce réseau tend à s'ouvrir à de nouvelles structures pour l'année 2019.

Le service Littoral de la collectivité s'occupe de la gestion des déchets sur les plages. Une collaboration étroite est menée sur cette thématique afin de lier les missions des deux services.

Pour les dispositifs spécifiques, comme celui des couches lavables proposé à partir de 2019, des partenaires seront recherchés en fonction de leurs connaissances sur le sujet.

Les huit communes et les associations locales resteront des partenaires privilégiés pour toutes les animations qu'elles organiseront tout au long du programme. Elles sauront nous solliciter et nous aider dans la mise en œuvre de journées particulières.

Résultats attendus

Mobiliser et sensibiliser toutes les cibles du territoire sur la réduction des déchets dans notre quotidien.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 4 TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Accompagnement du compostage individuel

Objectif :

Le flux prioritaire en matière de prévention est le biodéchet, qui représente 28% du sac d'ordures ménagères. La collectivité souhaite que chaque foyer puisse disposer d'une solution de tri à la source des biodéchets d'ici 2022.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Afin d'aboutir à une réelle baisse des DMA, sans transfert d'un flux vers un autre (des ordures ménagères vers le tri des emballages et papiers par exemple), il est indispensable de rendre accessible le compostage à tous les usagers du territoire.

Le passage d'une distribution avec participation financière à une distribution gratuite doit permettre une augmentation significative du taux d'équipement sur le territoire.

Planning prévisionnel

Création d'une permanence de distributions des équipements (bacs, sacs, composteurs)	Janvier 2019
Distribution dans les communes le samedi	De Avril à Juin
Animations spécifiques sur le compostage individuel	Chaque année

Mobilisation de partenaires

Les communes seront sollicitées pour accueillir les permanences d'Avril à Juin les samedis matins sur un lieu de passage.

Résultats attendus

Une augmentation significative du taux d'équipement est attendue, soit 75% d'ici 2024.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Objectif :

Le flux de biodéchets se retrouve aussi bien dans l'ensemble des foyers que dans nombreuses activités économiques ou au sein d'établissements divers (scolaires, EHPAD, Médical…). Il peut également être traité par compostage, ce qui permet d'envisager une baisse des tonnages d'OMA.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Le compostage de proximité peut prendre plusieurs formes : autonome, collectif ou partagé.

Un établissement peut faire le choix de s'équiper pour composter ses biodéchets de façon autonome et ouvrir son équipement à d'autres usagers pour en partager l'usage.

Un équipement peut aussi être installé pour un usage collectif entre différents foyers avec une organisation propre sur un lieu choisi communément.

Le but est de pouvoir proposer un accès à un équipement de compostage pour l'ensemble des usagers du territoire, professionnels et particuliers.

Planning prévisionnel

Poursuite des installations autonomes pour les professionnels qui en font la demande	Chaque année
Formation des référents de sites	2019 puis en fonction des besoins
Développement du compostage collectif à destination des particuliers sans jardin	2019 et chaque année
Participation au développement du Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine	Chaque année
Aide à la montée en compétence des acteurs partenaires sur la thématique	Chaque année
Développement de sessions d'informations au compostage à destination du grand public	2019 puis chaque année

Mobilisation de partenaires

Afin de mobiliser le maximum d'acteurs souhaitant composter leurs biodéchets, la collectivité fera appel à deux partenaires associatifs afin de l'aider dans la méthodologie de départ et la formation qualifiante. Un partenaire local s'engage dans une démarche de « site vitrine » et d'organisme de formation, il deviendra alors un acteur privilégié sur cette thématique.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Aussi, les huit communes de l'île seront mobilisées afin de choisir en concertation les lieux d'installation des composteurs collectifs.

Résultats attendus

D'ici 2022, l'ensemble des usagers ne possédant pas de jardin devront avoir une solution de gestion pour leurs biodéchets.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Développement de la collecte séparée des biodéchets

Objectif :

Pour répondre à l'obligation réglementaire de 2023 : proposer un moyen de tri à la source des biodéchets à chaque redevable. Une valorisation matière par compostage sera proposée via une collecte spécifique aux professionnels qui en feront la demande.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

La collecte en porte à porte sera réservée uniquement aux professionnels produisant un flux de biodéchets important (restaurant, boulangerie, poissonnerie, restauration collective, .). Cela nécessitera un bac supplémentaire, ou en substitution pour certains établissements, à mettre à disposition des professionnels.

Un test est mis en œuvre courant 2019 afin de déterminer les équipements adéquats.

Planning prévisionnel

Mise en œuvre d'un test pour 37 professionnels d'une même commune	Avril à Décembre 2019
Intégration dans le nouveau marché de collecte	Avril 2019
Lancement de la collecte biodéchets généralisée	2021

Mobilisation de partenaires

Le collecteur en cours de contrat sera mobilisé afin d'effectuer la collecte demandée sur la période de test et fera des recommandations sur le matériel ou la méthode à choisir selon les retours terrains.

Résultats attendus

L'objectif minimal est de collecter 100 tonnes de biodéchets d'ici 2020.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 5 JARDINAGE AU NATUREL

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Sensibilisation à la réduction de la consommation de produits dangereux

Objectif :

Sensibiliser les clients aux achats et comportements « responsables », en particulier en terme de toxicité/dangerosité des produits. Echanger avec les salariés pour appréhender leur métier et pérenniser le type de conseil.

Rencontrer le grand public directement sur le lieu et au moment de l'achat permettra un dialogue concret et une réponse directe aux questions.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Des animations en magasin de bricolage ont été initiées en 2017 et 2018 en partenariat avec l'Espace Info Energie de la collectivité. Le contact avec les clients des enseignes et le travail avec les employés des magasins permet de transmettre des conseils et informations concrètes pour diminuer l'impact des déchets dangereux sur la collecte et le traitement de ces derniers.

Une poursuite de ce travail s'engage sur les années à venir afin de renforcer l'information vers le grand public et obtenir une meilleure prise en charge des produits dits dangereux.

Planning prévisionnel

Participation au Rénov'Tour	20 Avril 2019
Animations en magasins (bricolage et jardineries)	Chaque année

Mobilisation de partenaires

L'Espace Info Energie de la collectivité sera un partenaire privilégié de cette action car les animations sont complémentaires.

Le REEDDMO, représenté par le CPIE Marennes-Oléron pour cette action, sera sollicité pour animer ces temps d'échanges avec le grand public.

Résultats attendus

Des manifestations à un rythme régulier permettront de sensibiliser durablement les habitants du territoire, notamment les propriétaires effectuant leurs travaux eux-mêmes.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Promotion du broyage de déchets végétaux

Objectif :

La quantité de déchets verts apportés en déchèteries doit diminuer significativement afin de faire baisser le taux de DMA. Les usagers doivent se déplacer le moins possible pour éliminer leurs déchets verts.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

La collectivité poursuivra les actions menées depuis plusieurs années à savoir la promotion du broyage de végétaux en organisant des opérations de broyages gratuits pour les usagers à des dates définies et également en faisant la promotion de la location de broyeurs.

La collectivité souhaite que l'usager utilise la ressource produite dans son jardin afin d'économiser de l'eau lors des périodes d'arrosages et également éviter l'utilisation d'herbicides, en utilisant le broyat des déchets verts en paillis. Il bénéficiera également d'une économie en évitant d'utiliser un véhicule pour aller à la déchèterie.

Une aide de 50€ pour le broyage des végétaux est proposée en 2019 avec des professionnels conventionnés. Cette action est renouvelable chaque année par délibération du conseil communautaire.

Planning prévisionnel

Conventionnement avec les partenaires locaux	2019
Opération de broyage gratuite en déchèterie (5 dates)	Chaque année
Communication des différentes opérations	1 à deux fois par an

Mobilisation de partenaires

Chaque année les professionnels du territoire (loueurs de broyeur ou paysagistes) sont sollicités pour devenir partenaire de l'opération.

Résultats attendus

Une diminution nette des végétaux reçus en déchèterie montrerait l'impact de telles opérations. Il faut néanmoins que les usagers soient plus nombreux à expérimenter cette pratique.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Promotion des espèces à croissance lente

Objectif :

On remarque, dans les jardins, que les usagers ont souvent privilégié des espèces à croissance rapide et parfois non adaptées au milieu et /ou invasive.

Un cadre doit être trouvé à ces pratiques pour éviter l'accroissement des tonnages de végétaux taillés ou arrachés chaque année.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Un travail avec les services urbanisme doit être mis en place afin d'explorer les possibilités de cadrage lors de l'étude des permis de construire.

De la sensibilisation envers les professionnels (points de vente et paysagiste) serait un atout pour endiguer cette problématique.

La réédition d'un livret d'accompagnement permettrait de transmettre toutes les bonnes pratiques à l'ensemble des cibles.

Planning prévisionnel

Réédition du livret « Mon jardin durable »	2019
Travail avec les services urbanisme	A partir de 2020
Proposition de partenariats avec les professionnels	A partir de 2020

Mobilisation de partenaires

Un partenariat avec le service spécifique des espaces naturels de la collectivité est à privilégier pour bénéficier des ressources internes.

La mobilisation de professionnels sensible au sujet sera à mettre en place afin de trouver une stratégie de développement des bonnes pratiques.

Résultats attendus

L'intégration d'un cadrage réglementaire dans les documents d'urbanisme.

Création d'animations (ateliers/signalétique…) régulières au sein des points de ventes.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 6 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Accompagnement de la restauration collective

Objectif :

La lutte contre le gaspillage alimentaire apparait comme un des leviers dominants suite aux caractérisations des OMR effectuées sur le territoire. Plusieurs niveaux et méthodes de sensibilisation peuvent intervenir en fonction du public.

Notre principale cible reste les cuisines collectives, notamment celles desservant les écoles.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron s'engage largement sur la thématique de l'alimentation en adoptant dès 2019 un Plan d'Alimentation Territorial (PAT). Elle a également choisi de travailler sur la thématique des circuits courts en coordonnant l'offre et la demande localement.

La lutte contre le gaspillage alimentaire permettra en parallèle une économie financière substantielle, laissant une marge de manœuvre plus importante pour améliorer les repas de la restauration collective tout en faisant profiter le tissu économique local.

Planning prévisionnel

Diagnostic de la cuisine satellite de la Cotinière	2019
Communication sur le diagnostic mené à St Pierre en 2018	2019
Diagnostic de la cuisine de l'école de Le Château d'Oléron	2019

Mobilisation de partenaires

L'association IODDE – CPIE Marennes/Oleron, via la convention REEDDMO, se charge de la partie projet avec les restaurants scolaires du territoire.

Le service développement économique qui porte le PAT et la coordination circuits courts fait partie intégrante de l'équipe projet pour cette thématique puisque les diagnostics sont indispensables à la poursuite du plan.

Les huit communes seront également mobilisées par le biais de la restauration scolaire si elles souhaitent participer à l'ensemble des projets.

Résultats attendus

Un diagnostic complet pour chacun des restaurants scolaires devra permettre d'établir des propositions d'actions correctives pour améliorer les aliments et les plats consommés.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 7 ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Label Acteurs Responsables

Objectif :

Les acteurs économiques de l'île d'Oléron doivent être mobilisés dans la réduction des déchets. Aussi, il est primordial de valoriser les entreprises qui œuvrent déjà en ce sens et de poursuivre l'accompagnement des acteurs qui souhaitent s'engager dans des démarches d'amélioration.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Un Label est créé en partenariat avec les services de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron. 6 services de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron travaillent conjointement pour accompagner les acteurs volontaires sur 6 thématiques :
Mobilité, Economie Circulaire, Energie, Accessibilité, Biodiversité et Formation/emploi.

Des audits par un bureau de contrôle indépendant permettent l'acquisition du label selon 3 niveaux :
Acteur concerné / Acteur engagé / Acteur exemplaire

Ce dispositif se veut accessible par tous les acteurs du territoire afin de créer une dynamique d'amélioration continue.

Planning prévisionnel

Test du Label avec 6 entreprises - Audit	Janvier-Février 2019
Amélioration du dispositif	Mars 2019
Lancement officiel - communication	Avril – Mai 2019
Accompagnements et audits	2019 - 2024

Mobilisation de partenaires

Outre les six services de la collectivité, un bureau de contrôle extérieur est sollicité pour effecteur les audits.
La communication de ce Label est relayée par Roule Ma Frite 17 auprès de ses adhérents, les restaurateurs. Les associations d'entreprises seront-elles aussi sollicitées pour communiquer auprès de leurs adhérents.

Résultats attendus

A minima, 20 entreprises labellisées en 2020

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Accompagnement des acteurs du BTP

Objectif :

Le secteur du BTP est celui où le tonnage de déchets généré est le plus important. Il est essentiel de pouvoir accompagner les professionnels sur les réglementations et les possibilités de tri et valorisation qui leur sont accessibles. Un travail d'information puis de formation est envisagé pour favoriser le tri et la valorisation des déchets générés par ce secteur d'activité.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Des rencontres thématiques organisées conjointement avec l'Espace Info Energie de la collectivité seront le point de départ de partenariats potentiels.

Apporter la bonne information aux professionnels va permettre de les aider à mieux gérer leurs déchets et d'avoir un potentiel d'actions plus large pour ceux qui souhaitent aller plus loin dans l'utilisation de ressources provenant de déchets recyclés.

L'ouverture de la déchèterie professionnelle au premier semestre 2019 va faciliter la bonne gestion des déchets de ce public en proposant d'avantages de filières de tri des déchets.

Planning prévisionnel

Ouverture de la déchèterie professionnelle à l'Ecopole	Avril 2019
Echanges et sensibilisation des professionnels chez les distributeurs de matériaux	Juin et Octobre 2019
Formation à la déconstruction durable	2020

Mobilisation de partenaires

L'Espace Info Energie pour la partie « Eco-matériaux » sera le binôme des échanges proposés chez les distributeurs de matériaux. Ces derniers seront des partenaires privilégiés à solliciter.

Un organisme de formation sera à mobiliser pour proposer une offre aux artisans du territoire. Les fédérations seront également sollicitées.

Résultats attendus

Une augmentation de la fréquentation des artisans du BTP à l'Ecopôle avec une diminution du flux tout-venant au profit de filières de matériaux valorisables

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance

Objectif :

Les textiles sanitaires (mouchoirs, couches, lingettes) sont très présents dans les ordures ménagères résiduelles alors que des alternatives durables existes.

Un accompagnement pour les structures de la petite enfance pour découvrir ces alternatives pourrait permettre une réduction significative de ce type de déchets. La diminution de la nocivité des produits utilisés sera également un objectif de santé environnementale.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Les 5 structures d'accueil de la petite enfance du territoire ont bien voulu aborder la thématique déchets et santé environnementale proposé par la Régie Oléron Déchets.

Le plan d'actions à mettre en place sera établi suite à un diagnostic fait sur chaque structure. La proposition d'un test à l'utilisation de couches lavables est faite auprès de chaque crèche. En parallèle une étude d'externalisation du lavage est lancée.

Aussi, la santé environnementale sera abordée en proposant des alternatives aux produits utilisés.

Planning prévisionnel

Diagnostic dans les 5 crèches	Fin 2018
Test couches lavables	Mars – Mai 2019
Ateliers information/échanges (produits entretien – loisirs créatifs - contenants alimentaire)	Mars – Mai 2019
Etude externalisation du lavage	Mai – Aout 2019
Passage aux couches lavables (selon le choix des structures)	2020

Mobilisation de partenaires

Une association spécialisée dans les couches lavables en structures collectives accompagne la collectivité sur cette action, les Alternatives de Lilly.

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron est mobilisé puisque 2 crèches sont intercommunales.

Résultats attendus

L'objectif est que les crèches soient à minima en capacité de pouvoir accueillir des enfants en couches lavables et valoriser leurs biodéchets (collecte ou compostage).

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Accompagnement des Eco-manifestations

Objectif :

Les manifestations sont nombreuses sur le territoire et produisent plus ou moins de déchets. Afin de réduire les quantités et rendre la gestion des déchets plus facile sur les manifestations, des outils sont proposés.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Afin de répondre plus facilement aux demandes des associations et des mairies, les outils de pré-collecte et de collecte des déchets seront mis directement à disposition de chaque commune d'Avril à Octobre :

- Supports de sacs (appelé Totem de tri)
- Bacs jaunes et bacs verts

Les gobelets réutilisables sont disponibles en prêt gratuitement auprès de la Communauté de communes.

Planning prévisionnel

Remise des équipements aux communes	Avril de chaque année

Mobilisation de partenaires

Les huit communes sont sollicitées pour garder en stock les outils lors de la saison estivale afin de limiter les déplacements des associations et de permettre le tri des déchets sur les manifestations

Résultats attendus

Une utilisation plus importante des outils mis à disposition.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 8 REEMPLOI ET REPARATION

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Objectif :

L'association OCEAN exploite la Ressourcerie intercommunale via une délégation de service public (renouvelé tous les 6 ans). Pour lui apporter son soutien et améliorer sa fréquentation, une communication sera portée par la collectivité.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Depuis l'ouverture de cet équipement, les chiffres sont plutôt encourageants et positifs puisque plus de 200 tonnes d'objets ont été détournés en 2018.

Pour aller plus loin, des ateliers spécifiques doivent être mis en avant à l'image de l'atelier cycle où des pièces détachées sont en vente.

La poursuite de l'organisation de Repair Café apporte aussi un côté plus attrayant à l'équipement où la politique des 3R (Réparation-Réutilisation-Réemploi) est mise en avant.

Les visites des scolaires apportent aussi une plus-value aux animations en classe qui permet de rendre concret les travaux de réflexion engagée entre les élèves et les professeurs sur la réduction des déchets.

Planning prévisionnel

Repair café	Chaque année
Communication des évènements de l'association	Chaque année

Résultats attendus

Augmentation du flux de déchets détournés et des achats à la Ressourcerie.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Objectif :

L'objectif est de promouvoir la réparation pour permettre de prolonger la durée de vie des objets.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Une campagne annuelle et régionale, les Répar'Acteurs est mise en œuvre depuis 2016. Celle-ci est portée par la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA).

Une communication plus amplifiée vers cette solution de prolongement de vie de l'objet doit être faite.

Planning prévisionnel

Campagne Semaine de la Réparation – Répar'Acteurs	2019
Communication spécifique	2020
Actions avec les professionnels concernés	2020

Mobilisation de partenaires

La CMA 17 est sollicitée pour une aide à l'organisation de la Semaine de la Réparation ainsi que le syndicat voisin Cyclad qui coordonne cette action pour le département.

Résultats attendus

Augmentation de la participation des artisans réparateurs

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Organisation de zones de réemploi

Objectif :

La diminution des Déchets Ménagers et Assimilés reste l'objectif principal du programme. Tous les matériaux qui sont jugés ré-employables peuvent être écartés en vue de les remettre en service.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Avec des filières bois et gravats régulièrement en saturation, une zone de réemploi de matériaux peut être une alternative au traitement des déchets. La population locale est aussi demandeuse de pouvoir s'approprier ce type de produits « d'occasion » pour faire des réalisations elle-même.

La collectivité proposera dans un premier temps des zones de réemploi « ponctuelles », l'objectif étant de rendre cette zone permanente puis d'augmenter le captage des matières à la source dans un troisième temps.

Planning prévisionnel

Zone de réemploi ponctuelle	Avril 2019
Création d'un espace de réemploi permanente	2020
Communication	2020
Développement du captage des matériaux	2021-2024

Mobilisation de partenaires

La collectivité, qui gère les sites de collecte sur le territoire, réalisera en interne cette action en sollicitant les associations et notamment la Ressourcerie, et les professionnels.

Résultats attendus

La zone de réemploi permanente doit permettre de faire diminuer les déchets de la filière bois non valorisé par la filière bois/énergie et de la filière tout-venant destinée à l'enfouissement.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 9 DEVELOPPEMENT DE FILIERES DE VALORISATION

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts

Objectif :

L'objectif est de valoriser la fraction ligneuse des déchets verts en combustible bois afin de désengorger la plateforme de compostage de déchets verts mais aussi afin de limiter, en fin de processus de compostage, la quantité de refus de criblage principalement composés de bois. Ce projet permettra également le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

L'étude de faisabilité va permettre de déterminer s'il est possible de fabriquer un combustible certifié selon les réglementations européennes. Si c'est le cas le type de combustible qu'il convient de fabriquer pourra être déterminé et logiquement les types d'installation de combustion qui pourront être alimentées (chaudières industrielles ou installations pour des particuliers).

En parallèle une étude des impacts environnementaux ainsi qu'une étude économique seront réalisées.

En fonction des résultats de l'ensemble de ces études, la phase de conception de la ligne de valorisation sera envisagée ou non.

Planning prévisionnel

Etude de faisabilité	Du 25/03/2019 au 21/02/2020
Etude des impacts environnementaux	De septembre 2019 à février 2020
Etude économique	De septembre 2019 à février 2020
Phase de conception / réalisation	A partir de mars 2020

Mobilisation de partenaires

L'étude de faisabilité sera réalisée par une structure extérieure, un marché public a été lancé en Février 2019.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Si le projet aboutit sur la fabrication d'un combustible pour les particuliers, un partenariat sera lancé avec une structure locale qui s'occupera de la vente.

Résultats attendus

Le premier résultat attendu sera celui rendu à la fin de l'étude de faisabilité quant à la possibilité de fabriquer un combustible certifié à partir de la fraction ligneuse de nos déchets verts.

Si la fabrication de combustible est lancée, le résultat devra correspondre à une diminution de la quantité de déchets verts évacués de la plateforme à cause du manque de place.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Accompagnement au développement des filières existantes ou émergentes

Objectif :

De nouvelles filières de valorisation émergent régulièrement ce qui enrichie les possibilités de diminuer les déchets enfouis ou incinérés. La collectivité souhaite proposer un maximum de filières de valorisation à ses usagers.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Une veille des appels à projets, nouvelles technologies ou projets expérimentaux doit être enclenchée pour permettre le développement opportun d'une filière.

Planning prévisionnel

Mise en place de la filière plâtre à la déchèterie professionnelle	Avril 2019
Développement de la filière polystyrène auprès des professionnels de la mer	2019
Recherche de débouchés pour le Néoprène usager	2020

Mobilisation de partenaires

L'association Echo-Mer (La Rochelle) reste un partenaire potentiel sur la filière Néoprène.

Les éco-organismes et les industrielles seront sollicités pour mettre en œuvre les filières de valorisation.

Résultats attendus

Diminuer la quantité de déchets non valorisés.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Objectif :

L'objectif est d'étudier la faisabilité technique et économique de la valorisation d'une partie des déchets « tout-venant » destinée à l'enfouissement, en combustible solide de récupération (CSR).

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Définir le CSR afin de connaître les types de déchets valorisables.

Mener une caractérisation de la benne « tout-venant » de manière à connaître le potentiel de déchets valorisables.

Etudier les potentiels gains économiques liés à une valorisation CSR.

Planning prévisionnel

Caractérisation des bennes « tout-venant » destinées à l'enfouissement	2019
Définir le process de fabrication des CSR et la faisabilité économique	2020
Etablir une faisabilité technique	2021

Résultats attendus

Diminuer la quantité de déchets non valorisés.

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

ACTION 10 MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

AR PREFECTURE
017-241700624-20190515-150519_DCC21-DE
Reçu le 20/05/2019

Sous-action : Mise en œuvre de la redevance incitative

Objectif :

La mise en œuvre de la redevance incitative va permettre une réduction rapide de l'ordre de 15 à 30% des ordures ménagères résiduelles produites, et de ce fait réduire l'incinération et l'enfouissement. Le tri des différents déchets présents actuellement dans les OMR permettra leur valorisation et de ce fait la préservation des ressources.

Stratégie de mise en œuvre de l'action

Après la décision du Conseil Communautaire de Janvier 2019, il convient de commencer le travail préparatoire le plus rapidement possible pour une mise en place effective en Janvier 2022.

Un travail d'enquête auprès de tous les redevables (foyers et professionnels) sera réalisé en 2020 afin d'expliquer le dispositif et d'équiper l'ensemble des usagers.

Aussi, un travail sur les équipements est à anticiper puisqu'il faudra rendre chaque équipement dédié au dépôt des déchets à usage contrôlé.

Planning prévisionnel et effectif

Enquête de dotation	Avril-Décembre 2020
Mise en place des équipements collectifs adéquats	A partir de 2019
Finalisation de la grille tarifaire	2020
Communication	2020-2021
Facturation à blanc	Mars et Juillet 2021

Mobilisation de partenaires

Un recrutement d'une quarantaine de personne pour effectuer l'enquête de dotation est à prévoir, ainsi que deux agents au sein de la Régie Oléron Déchets.

Résultats attendus

Cette action doit permettre de faire baisser de 15% à 30% la production des ordures ménagères.